

litation de l'individu plutôt que sur la protection de la société.

Les criminologues, les psychologues, les psychiatres, tout comme nos cadres, qui ont une longue expérience dans le domaine correctionnel s'entendent pour dire qu'au moins 80 p. 100 de nos détenus peuvent se réhabiliter.

Il s'agit d'établir une politique qui touchera ce 80 p. 100, soit la plupart de nos détenus, plutôt que d'une politique de punition élaborée à partir des besoins de la minorité. Sans aucun doute, nous faut-il continuer de protéger la société contre les criminels dangereux. Mais nous devons également tenir compte du fait que la plupart des prisonniers ne font pas partie de cette catégorie.

Les réformes sont entreprises en nous basant sur deux principes fondamentaux. D'abord, un détenu est toujours un citoyen qui, tôt ou tard, retournera à une vie normale dans notre société et, à ce titre, a un droit fondamental à ce que l'on respecte sa dignité humaine, bien sûr, mais également, dans la plus large mesure possible, ses droits de citoyen. Ensuite, en vue de réhabiliter le détenu avec le plus de chances de succès, il faut profiter au maximum de la participation de la population, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de nos institutions, et recréer à l'intérieur de celles-ci une vie qui se rapproche le plus possible de la vie normale d'un citoyen.

En nous inspirant de ces principes, nous espérons pouvoir changer dans nos institutions le climat de tension qui provient de contraintes inutiles, de politiques vieillottes, ou d'institutions désuètes, en un climat plus détendu qui sera plus propice à la réhabilitation des individus.

RÉFORMES ENTREPRISES

Nous avons donc entrepris de libéraliser le régime. D'abord, nous avons fermé la section à sécurité maximale du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul; nous avons transféré à Millhaven la plupart des détenus du vieux pénitencier de Kingston.

Nous avons interrompu les travaux de construction du nouveau centre correctionnel de Mission, en Colombie-Britannique, et crée un groupe de travail ayant précisément pour mandat d'évaluer toute cette question des institutions à sécurité maximale et de me faire rapport à la fin du mois d'octobre.

Nous projetons présentement l'établissement d'un plus grand nombre de centres de pré-libération. Nous prévoyons de permettre les visites de la famille du détenu dans des conditions qui respectent davantage la vie privée, surtout dans les institutions à sécurité maximale.

Dans d'autres institutions, nous envisageons la possibilité de permettre aux détenus de sortir, suivant l'instauration d'un système de congés, qui seront du genre "permissions militaires", congés périodiques, prévisibles et sur une base de mérite. Déjà, dans une de nos institutions, soit celle de Warkworth, des détenus occupent un emploi régulier

dans une entreprise locale; ils s'absentent donc quotidiennement de l'institution.

Par ailleurs, nous avons déjà créé un comité consultatif permanent de huit psychiatres, pour nous aider à améliorer la santé mentale des détenus malades et pour étudier les lacunes du système actuel. Nous prévoyons recevoir un premier rapport de ce groupe au cours du mois de novembre 1971.

J'aimerais également annoncer la venue prochaine, dans nos services médicaux, d'un conseiller permanent en nursing. De plus, en octobre, il se tiendra une réunion de tous les médecins qui sont au service des pénitenciers en vue de déterminer les besoins médicaux des détenus et de reviser en profondeur les services dispensés aux détenus afin de procéder sur une base rationnelle.

COMITÉS DE DÉTENUS

Nous avons encouragé, au sein même des institutions la formation de comités de détenus. Des élections ont été tenues dans les 36 institutions, et tous les comités se sont réunis au moins une fois. Cette formule de comités des détenus a été accueillie avec enthousiasme par ces derniers. Ces comités assureront une meilleure collaboration entre les détenus et le personnel de correction afin de mieux cerner les problèmes des détenus.

Dans un autre domaine, nous avons modifié les règlements relatifs aux communications entre les détenus, les députés et le Commissaire des pénitenciers; depuis quelques semaines, les lettres ne sont plus ouvertes ou censurées par les autorités des institutions.

Tout récemment, nous avons modernisé la coiffure des détenus, et nous les avons pourvus de vêtements semblables à ceux portés dans la société, notamment les vêtements utilisés au cours des moments de loisirs. Nous avons aussi aboli l'humiliante coutume d'utiliser des numéros d'identité sur les vêtements.

Dans cette même optique, nous avons de plus l'intention d'appliquer le concept de la "vie en groupes" (living unit concept) que nous avons mis à l'essai avec succès dans quelques-unes de nos institutions. Il s'agit de recréer une mini-communauté normale; nous groupons dans un même pavillon un nombre restreint de détenus; ils partagent les mêmes locaux que les agents de correction qui s'occupent d'eux. En fait, nous mettons en oeuvre un genre de thérapie de groupe. Il en résultera que le détenu ne sera plus dépersonnalisé, comme il l'était dans l'anonymat trop fréquent de l'ancien système.

Nous proposons également d'établir dans nos institutions le régime des cafétérias pour remplacer les repas pris en cellule qui ne font que contribuer à déshumaniser davantage la vie à l'intérieur d'une institution.

NOUVELLE CONCEPTION DU TRAVAIL

Et parmi les réformes les plus significatives qui ont été proposées, je voudrais signaler la nouvelle con-